

	Centre de Ressources Biologiques	CRB-M2-DOCQ-002 V01	
	Prise en charge des réclamations / plaintes au CRB	Applicable au 09/07/2025	
Rédigé par Anne MITERNIQUE	Validé par Pauline TABAKIAN	Approuvé par Marie-Pierre CHENARD, le 09/07/2025	

Prise en charge des réclamations / plaintes au Centre de Ressources Biologiques des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg



La prise en charge des réclamations / plaintes est, dans la mesure du possible, effectuée par du personnel qui n'est pas impliqué dans l'objet de ces dernières. Le traitement sera, dans tous les cas, réalisé en toute impartialité et confidentialité.

Toute partie intéressée peut faire part de ses observations concernant le CRB :

- Via la direction qualité des HUS : <https://www.chru-strasbourg.fr/experience-patient/#plainte-reclamation>
- Directement sur le site du [CRB](#)
- Aux adresses mails suivantes : crb@chru-strasbourg.fr ou crbtech@chru-strasbourg.fr

En interne :

- Via le logiciel de gestion des événements indésirables : [Page d'accueil NORMEA](#)
- Aux adresses mails suivantes : crb@chru-strasbourg.fr ou crbtech@chru-strasbourg.fr